



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



**Madame la juge Silvia Fernández de Gurmendi
Présidente de la Cour pénale internationale**

Présentation du rapport annuel de la Cour à l'Assemblée des États parties

Vérifier à l'audition

16 novembre 2016

La Haye, Pays-Bas

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Madame le Procureur, Monsieur le Greffier, Monsieur le Président du Conseil du Fonds au profit des victimes,
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur d'être parmi vous aujourd'hui pour présenter à l'Assemblée des États parties le rapport annuel de la Cour pénale internationale.

Quisiera aprovechar esta oportunidad para presentar mis respetuosos saludos a las delegaciones de habla hispana antes de continuar con la presentación de mi informe en los dos idiomas de trabajo de la Corte, el francés y el inglés. [Je voudrais profiter de cette occasion pour adresser mes respectueuses salutations aux délégations hispanophones, avant de poursuivre la présentation de mon rapport dans les deux langues de travail de la Cour, que sont l'anglais et le français].

La présente session de l'Assemblée ne saurait venir à un moment plus opportun que celui-ci, alors que certains États parties ont annoncé leur décision de se retirer du Statut de Rome. Je suis persuadée qu'elle donnera une excellente occasion de rappeler le rôle de la Cour et les grands principes qu'elle a pour tâche de protéger, ainsi que d'initier un dialogue constructif.

Je saisis cette occasion d'exprimer à nouveau la détermination de la Cour à écouter les préoccupations exprimées, à faciliter le dialogue en offrant les informations et le soutien technique requis, et en participant elle-même au dialogue, dans les limites posées par son mandat d'institution judiciaire impartiale et indépendante.

Depuis la dernière session de la présente Assemblée, la Cour a en effet continué d'écouter et de prendre des mesures en réponse aux critiques constructives ou aux suggestions.

Les Chambres, le Greffe et le Procureur ont avancé sur le chemin des réformes visant à améliorer les résultats de la Cour et la qualité de la justice qu'elle rend. En outre, la Cour a continué de prendre des initiatives pour favoriser la coopération avec ses activités et en maximiser les effets. Pour ce faire, nous avons cherché à intensifier la communication avec les États, la société civile et, enfin et surtout, dans les limites posées par les ressources existantes, nous avons accru les efforts déployés pour nouer le dialogue avec les victimes et les communautés touchées.

Il convient d'insister sur les efforts faits pour se rapprocher des victimes et de leurs communautés. En effet, il faut garder à l'esprit que la Cour n'a pas été créée contre certaines

personnes ou au détriment de certains pays ou encore de certaines régions du monde. Elle a été créée comme mécanisme de dernier ressort censé protéger les victimes – de tous les pays et sur tous les continents – lorsque des états manquent à leur devoir de traduire en justice les auteurs d’atrocités.

Monsieur le Président,

Comme je l’évoquais, la Cour a pris un certain nombre de mesures pour accélérer le rythme et améliorer la qualité de la justice qu’elle rend. Certaines d’entre elles ont déjà produit des résultats concrets au cours de l’année écoulée.

Permettez-moi de rappeler que la CPI a connu une année très chargée, avec un volume d’activité inédit.

Trois jugements ont été rendus, deux procès ont été tenus dans leur intégralité, deux autres sont en cours et un autre encore doit s’ouvrir prochainement. Après les déclarations de culpabilité prononcées dans quatre affaires, des procédures en réparation sont en cours.

La Cour a abordé de nouveaux domaines avec des procès pour destruction de biens culturels et pour atteintes à l’administration de la justice. Nous avons développé une jurisprudence sur la responsabilité des chefs militaires. Nous avons été témoins du premier aveu de culpabilité à la Cour, ce qui a permis de tenir le procès le plus rapide à ce jour devant la CPI, puisqu’il n’a duré que trois jours. Pour la première fois, des personnes condamnées par la Cour ont été envoyées dans un État chargé de l’exécution de leur peine. Une nouvelle enquête a été ouverte.

Ce bilan remarquable montre clairement la détermination de la Cour à s’acquitter de son mandat d’une façon qui soit efficace et effective.

Les efforts déployés pour améliorer notre travail se poursuivent. La deuxième retraite des juges s’est tenue il y a trois semaines. Elle visait à optimiser les procédures judiciaires, en abordant cette fois-ci des questions relatives aux procès en première instance ainsi qu’à la représentation légale des victimes.

Comme le lui avait demandé la présente Assemblée en 2014, la Cour a également progressé dans l’élaboration d’indicateurs de résultats, qualitatifs aussi bien que quantitatifs. Un deuxième rapport à ce sujet vient de vous être remis. Je me réjouis à la perspective d’en discuter avec vous plus en détail durant la séance plénière de mardi après-midi.

J’ai par ailleurs le plaisir de vous faire part d’une initiative extérieure à la Cour qui peut elle aussi contribuer aux travaux de celle-ci : il s’agit de la création de l’Association du barreau de la CPI. Créée par les conseils de la défense et des victimes, elle vise à renforcer

l'indépendance des conseils, à améliorer l'égalité des armes et la qualité de la justice à la Cour. Je souscris à ces objectifs et je salue la création de l'Association du barreau de la CPI.

Monsieur le Président,

La Cour a également été attentive aux recommandations formulées par les États parties lors de la dernière Assemblée et a déployé tous les efforts nécessaires pour améliorer le processus de préparation du budget. Le processus budgétaire a été dirigé conjointement par les trois principaux responsables de la Cour par l'entremise du Conseil de coordination, qui a servi de forum principal de discussion et de prise de décisions. Sous l'impulsion du Greffier, le Groupe de travail du budget de la Cour a ébauché une nouvelle façon de présenter le budget annuel de la Cour. Le budget se présente désormais sous la forme d'un document cohésif, suivant les directives générales du Comité du budget et des finances, et fondé sur des priorités communes identifiées par les principaux responsables de la Cour pour l'année 2017.

Monsieur le Président,

La Cour a aussi écouté les commentaires et suggestions qui lui ont été formulées par les États et la société civile s'agissant de ses communications externes. La Cour a multiplié les initiatives pour faciliter le dialogue, établir une relation de confiance et renforcer la coopération.

Parmi ces initiatives, la Cour a poursuivi la pratique d'organiser des séminaires de dialogue avec les États, les organisations régionales, les praticiens et la société civile. La tenue de ces séminaires a été rendue possible grâce à des contributions volontaires, pour lesquelles nous sommes reconnaissants.

En particulier, un séminaire sous régional pour les conseils et la profession juridique s'est tenu en février, à Arusha, Tanzanie. Ce séminaire a permis à la Cour de réunir des conseils de la défense, des conseils pour les victimes, de même que des juges et procureurs nationaux.

La Cour a également organisé à La Haye un quatrième séminaire pour les points focaux des pays où une situation fait l'objet d'un examen. Ce séminaire a été une excellente occasion de discuter en profondeur des défis liés à la coopération, de même que partager les différentes expériences et les meilleures pratiques.

Le mois prochain, la Cour va organiser une rencontre à Addis-Abeba pour y mener des discussions approfondies avec les États parties du continent africain de même qu'avec des représentants de la Commission de l'Union africaine.

Nous espérons pouvoir tenir plusieurs autres événements l'an prochain, afin de poursuivre notre objectif de renforcement du dialogue et de la coopération, de même que de fournir un support aux juridictions nationales lorsque nécessaire.

Monsieur le Président,

Comme je l'ai dit, la Cour a intensifié ses efforts pour rejoindre les victimes et les communautés affectées.

La Cour est présente sur le terrain dans six pays dont la situation fait l'objet d'un examen. Un des buts de la réorganisation du Greffe est de renforcer la capacité de la Cour à travailler auprès des communautés locales à partir de bureaux extérieurs mieux équipés.

Le travail effectué cette année dans le dossier *Ongwen* constitue un bon exemple de cette nouvelle approche qui a pour but de rendre plus efficace la présence de la Cour sur le terrain.

La Cour a mis en place neuf sites de visionnement dans le nord de l'Ouganda lors de l'audience de confirmation des charges en janvier 2016. Cela a permis à environ dix mille personnes de suivre cette procédure, renforçant par là un sentiment d'appartenance vis-à-vis du processus judiciaire. Trente-et-une sessions d'information ont été organisées avant le début de la procédure de demande de participation, rejoignant plus de quatorze mille membres des communautés affectées.

Ces démarches ont facilité la gestion des attentes et ont permis aux victimes de prendre des décisions avisées quant à leur participation aux procédures. Ainsi, la collecte des formulaires de participation s'est fait plutôt aisément, avec plus de deux mille personnes ayant soumis une demande de participation au procès, qui doit commencer le 6 décembre.

Monsieur le Président,

Une meilleure organisation et coordination de nos ressources sur le terrain nous permettra également d'adopter une approche plus cohésive vis-à-vis des acteurs externes, tels que les autorités nationales et les missions de maintien de la paix des Nations unies, dont le support est indispensable pour la conduite efficace de nos opérations sur le terrain.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance de renforcer les rapports entre la CPI et les organisations internationales et régionales, et ce, afin de faciliter un dialogue permanent et fluide entre elles.

La Cour attache une grande importance à l'Accord régissant ses relations avec les Nations unies. Elle est également reconnaissante pour le support important qu'elle reçoit de la part

de l'Organisation – au premier chef, celui du Secrétaire général – de même que pour les multiples formes de coopération concrète et d'assistance logistique qu'elle reçoit moyennant remboursement.

L'Accord régissant les relations entre la Cour et les Nations unies est complété par des accords additionnels plus spécifiques, notamment avec les missions de maintien de la paix de l'ONU déployées dans certains pays dont la situation fait l'objet d'un examen par la Cour. Plus tôt cette année, la Cour a signé un mémorandum d'accord avec la mission de maintien de la paix en République centrafricaine.

La coopération de la Cour avec les Nations unies est facilitée par un bureau de liaison à New York, qui s'avère être un canal de dialogue effectif et permanent avec l'organisation mondiale.

Au fil des ans, la Cour a conclu des accords de coopération avec plusieurs organisations régionales, notamment avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme récemment.

De la même façon, la Cour est toujours intéressée à approfondir sa relation avec l'Union africaine.

Comme vous le savez, en 2009, cette Assemblée a décidé de mettre en place un bureau de liaison au siège de l'Union africaine. La Cour a mené des négociations à cet égard. Malheureusement, ces efforts n'ont pas porté fruit, l'Union africaine ayant décidé à sa quinzième session ordinaire en juillet 2010 de rejeter pour l'instant le projet d'ouvrir un bureau de liaison de la CPI.

Je formule l'espoir que l'Union africaine pourra reconsidérer cette décision et permettra la finalisation de nos démarches. Je n'ai aucun doute qu'une relation plus étroite entre la CPI et l'Union africaine, facilitée en cela par un bureau de liaison de la CPI, contribuera de façon importante à un dialogue constructif et renforcera les efforts internationaux, régionaux et nationaux dans la lutte contre l'impunité. Cela permettra également de tirer parti des quatre séminaires conjoints organisés par la Cour et l'Union africaine depuis 2011 au siège de l'Union.

Monsieur le Président,

La Cour a vécu une année riche et productive. Elle a poursuivi les travaux pour lesquels elle a été créée et a obtenu des résultats d'importance dans l'administration de la justice pour des crimes touchant la communauté internationale tout entière, tels que l'utilisation d'enfants soldats, les violences sexuelles dans les conflits, les attaques contre les civils et la destruction de biens culturels.

La Cour poursuit ses travaux. Comme je l'ai déclaré devant l'Assemblée générale des Nations Unies il y a deux semaines, pour pouvoir traduire en justice les auteurs de crimes et protéger les victimes de manière égale dans le monde entier, il est essentiel que le soutien apporté à la Cour demeure ferme et que la participation des États au Statut de Rome soit non seulement maintenue mais élargie. L'universalité du système est, et doit demeurer, une priorité essentielle.

La justice pénale internationale est un projet de long terme, un projet qui nous unit. Nous devons continuer de nous écouter les uns les autres, de nous comprendre, et de chercher les moyens de joindre nos efforts pour avancer sur la voie du progrès.

Je vous remercie pour votre attention. C'est avec plaisir que je serai à votre écoute dans les jours qui viennent. Que le dialogue continue.

Merci.

[fin]